



**Le Président
du Comité de Bassin**

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE
DU 26 JANVIER 2024
—
135^{ème} SEANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 135^{ème} séance le 26 janvier 2024 au siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

L'ouverture de la séance était présidée par le Doyen du Comité de Bassin, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, avant la réélection de Monsieur André FLAJOLET au siège de Président du Comité de Bassin.

LISTE D'EMARGEMENT / PRESENCES

Tous les membres du CA (indiqués en bleu) appartiennent au CB.

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député (Titulaire)	MENACHE Yaël	Excusée	
Député (Suppléant)	<i>DESCAMPS Béatrice</i>	Excusée	
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Excusé	
Sénateur (Suppléant)	<i>En cours de nomination</i>		
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
	VANNOBEL Bernadette	Excusée	
Départements / Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Excusée	Mandat DISSAUX Jean-Claude
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Présente	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	STOTER Jean-Jacques	Présent	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	MALLET Dominique	Excusée	Mandat ROUZE Thierry
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Présent	
	STAELEN Edith	Excusée	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	PAGERIE Marie-Claude	Excusée	
	RAOULT Paul	Excusé	Mandat MAMETZ Danielle
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	Mandat FLAMENGT Georges
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	Mandat LEVEUGLE Emmanuelle
	LEMAIRE Patrick	Excusé	
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Excusé	
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat SAVARIEGO Isabelle
	RINGOT Bertrand	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	Mandat FLAJOLET André
	FLAJOLET André	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent, arrivé après élection Président CB	
	LESNE Marie-Sophie	Excusée	
	MAMETZ Danielle	Présente	
	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	LUGEZ Geneviève	Présente	
	HUGENOBLE Eric	Présente	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	Mandat BARBIER Luc
	BURROW Coralie	Excusée	
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Excusé	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	BUTEL Yves	Excusé	Mandat TACCOEN Jean-Michel
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Présent	
	MORICE Laurence	Présente	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Excusée	Mandat LEVEUGLE Emmanuel
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique	DELILLE Jean-Paul	Présent	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé	
Aquaculture	TROIN Bernard	Excusé	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe	Excusé	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	VERMEULEN Marc	Excusé	
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Excusée	
	LE SERRE Odile	Présente	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	VASSANT Charlotte	Excusée	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	MATHIEU Thibaud	Présent	
Distributeur d'eau	MESSERIG Jean-Philippe	Présent arrivé après le point 1 (Elections et RI) *	Mandat LEFEBVRE Jérôme (valable avant son arrivée*)
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Excusée	Mandat LEFEBVRE Jérôme

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)

" Sous-collège "	Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand	Excusé	Pas de représentant
DREAL HDF, délégué de Bassin LABIT Julien <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par PREVOST Olivier, accompagné de ADJRIOU Chantal, CARLIER Frédéric, HISBERG Laurianne
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par FURNE Emilie
DRAAF HDF DESMET Björn <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par POIRSON Jean-Michel
DRFIP HDF et du département du Nord MORDACQ Franck <i>ou son représentant</i>	Excusé	Pas de représentant
Rectrice de région académique CABUIL Valérie <i>ou son représentant</i>	Excusée	Représentée par CAMPAGNE David
Directeur Interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord THOMAS Hervé <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
Directrice Territoriale NPDC de VNF MASSON Marie-Céline <i>ou son représentant</i>	Excusée	Représentée par MATRAT Olivier
Directeur Régional HDF du BRGM DAUPLEY Xavier <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par MOSSMANN Jean Remi
Directeur Général de l'IFREMER VINCENT Patrick <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par HARLAY Xavier
Déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres VINCE Agnès <i>ou son représentant (Directrice du CELRL)</i>	Excusée	Représentée par GRAVES Arnault
Directeur de l'ARS des HDF GILARDI Hugo <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par FIORI Marie
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque GEORGES Maurice <i>ou son représentant</i>	Excusé	Mandat à VNF
Directeur Régional de l' OFB HDF THIBAUT Olivier (Délégation M. BERTRAND Patrick) <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par BERTRAND Patrick
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord LEBEL Antoine <i>ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par LEVARDON Brian
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC BARDY Catherine <i>ou son représentant</i>	Excusée	Mandat à la DREAL

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent	
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs

Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Excusée	Pas de représentant
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	LIARD Stéphane	Excusé	Pas de représentant
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	Pas de représentant
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	GAUME Bertrand	Excusé	Pas de représentant
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry	Présent	

MATYKOWSKI Isabelle	Présente
PASSE Delphine	Présente
DOLLET Arnaud	Présente
LABRUNE Sébastien	Présent
AUBERT Géraldine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente
Présents	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV - H2COM)	Présente
DUHAYON Gérald (ARB)	Présent

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	24-B-001	ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	X			<p>Est élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie (succédant à Monsieur FLAJOLET André) :</p> <p>Monsieur FLAJOLET André par 38 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 31 ; Mandats : 12 ; Votants : 43 ; Blancs : 4 ; Nuls : 1 ; Suffrages exprimés : 38</p> <p>Vote à Bulletins secrets (scrutin uninominal majoritaire à 2 tours). Majorité absolue dès le 1^{er} tour.</p>
	24-B-002	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	X			<p>Le règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie applicable au 26 janvier 2024 est adopté à l'unanimité par 58 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant : Membres inscrits : 80 ; Membres présents : 44 ; Mandats : 14 ; Votants : 58 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 58</p>

at

1.3

24-B-003

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

X

Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Non Économiques (succédant à Monsieur BARBIER Luc) :

Monsieur BARBIER Luc par 13 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 16 ; Membres présents : 11 ; Mandats : 2 ; Votants : 13 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 13

Vote à main levée (1 seul candidat)

Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Économiques (succédant à Madame BOUCHAIN Judith) :

Madame BOUCHAIN Judith par 9 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 16 ; Membres présents : 6 ; Mandats : 3 ; Votants : 9 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 9

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.1.1	24-B-004	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION	X	<p>Est élu Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (succédant à Monsieur FLAJOLET André) :</p> <p>Monsieur FLAJOLET André par 44 voix en fonction du scrutin suivant :</p> <p>Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuis : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>
1.4.1.2	24-B-005	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION	X	<p>Est élu Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (succédant à Monsieur SAILLIOT Pascal) :</p> <p>Monsieur SAILLIOT Pascal par 44 voix en fonction du scrutin suivant :</p> <p>Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuis : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>
1.4.2.1	24-B-006	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	X	<p>Est élu Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture (succédant à Monsieur LECLERCQ Jérôme) :</p> <p>Monsieur LECLERCQ Jérôme par 44 voix en fonction du scrutin suivant :</p> <p>Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuis : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>

af

1.4.2.2	24-B-007	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	X	<p>Est élu Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture (succédant à Monsieur LEVEUGLE Emmanuel) :</p> <p>Monsieur LEVEUGLE Emmanuel par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>
1.4.3.1	24-B-008	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPEMENT DURABLE	X	<p>Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable (succédant à Monsieur HAUSSOULIER Stéphane) :</p> <p>Monsieur HAUSSOULIER Stéphane par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>
1.4.3.2	24-B-009	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPEMENT DURABLE	X	<p>Est élu Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable (succédant à Monsieur BARBIER Luc) :</p> <p>Monsieur LEDOYEN Alexandre par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée (1 seul candidat)</p>

Handwritten signature and initials

1.4.4

24-B-010

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION
INONDATION

X

Est élu Vice-Président de la Commission
Inondation (succédant à Monsieur FLAJOLET
André) :

Monsieur FLAJOLET André par 44 voix
en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents :
32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.5.1

24-B-011

ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS
TERRITORIALES

X

Est élu Président(e) de la Commission
Territoriale Flandres Mer du Nord (succédant
à Monsieur RINGOT Bertrand) :

Monsieur RINGOT Bertrand par 44 voix
en fonction du scrutin suivant :

Membres Inscrits : 64 ; Membres présents :
32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée. Reconduction dans
l'attente de la mission d'inspection sur la
gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant
2024.

Est élu Président(e) de la Commission
Territoriale Escaut Avesnois (succédant à
Monsieur FLAMENGT Georges) :

Monsieur FLAMENGT Georges par 44
voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents :
32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée. Reconduction dans
l'attente de la mission d'inspection sur la
gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant
2024.

Est élu Président(e) de la Commission
Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche,
Boulonnais (succédant à Monsieur
DACHICOURT Pierre) :

Monsieur DACHICOURT Pierre par 44
voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents :
32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée. Reconduction dans
l'attente de la mission d'inspection sur la
gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant
2024.

				<p>Est élu Président(e) de la Commission Territoriale Somme (succédant à Madame SAVARIEGO /isabelle) :</p> <p>Madame SAVARIEGO Isabelle par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée. Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.</p>
				<p>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord (succédant à Madame CADET Jocelyne) :</p> <p>Madame CADET Jocelyne par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée. Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.</p>
				<p>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Escaut Avesnois (succédant à Monsieur LEVEUGLE Emmanuel) :</p> <p>Monsieur LEVEUGLE Emmanuel par 44 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée. Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la</p>

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

1.4.5.2

24-8-012

X

						<p>gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.</p> <p>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authle, Canche, Boulonnais (succédant à Madame RICARD /Morgane) :</p> <p>Madame RICARD Morgane par 44 voix en fonction du scrutin suivant :</p> <p>Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée. Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.</p> <p>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Somme (succédant à Monsieur BIGNON Jérôme) :</p> <p>Monsieur BIGNON Jérôme par 44 voix en fonction du scrutin suivant :</p> <p>Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44</p> <p>Vote à main levée. Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.</p> <p>Adoption à l'unanimité</p> <p>Adoption à l'unanimité Délibération transmise en envoi complémentaire du dossier de séance</p>
2			<p>Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin Artois-Picardie du 20 octobre 2023</p>	X		
4	24-B-013		<p>PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	X		

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

- 1 - Fonctionnement institutionnel : Élections et révision du règlement intérieur
 - 1.1 - Élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie
 - 1.2 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie
 - 1.3 - Élections des Vice-Présidents du Comité de Bassin Artois-Picardie
 - 1.4 - Élections des Présidents et Vice-Présidents des Commissions issues du Comité de Bassin
 - 1.4.1 - Élections du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
 - 1.4.1.1 - Élection du Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
 - 1.4.1.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
 - 1.4.2 - Élections du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture
 - 1.4.2.1 - Élection du Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture
 - 1.4.2.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture
 - 1.4.3 - Élections du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable
 - 1.4.3.1 - Élection du Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable
 - 1.4.3.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable
 - 1.4.4 - Élection du Vice-Président de la Commission Inondation
 - 1.4.5 - Élections des Présidents et Vice-Présidents des Commissions Territoriales
 - 1.4.5.1 - Élections des Présidents des Commissions Territoriales
 - 1.4.5.2 - Élections des Vice-Présidents des Commissions Territoriales
- 2 - Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin Artois-Picardie du 20 octobre 2023

Point d'information

- 3 - Planification écologique et déclinaison en région dans le cadre d'une COP territoriale.

Point décisionnel

- 4 - Compléments apportés au Plan d'Adaptation au changement climatique du Bassin Artois-Picardie

Points d'information

- 5 - État d'avancement des SAGE du Bassin Artois-Picardie pour 2023
- 6 - Restitution de la 4ème évaluation de politique publique sur la restauration de la continuité écologique
- 7- Création de l'ARB (organisation et missions mises en place)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Doyen du Comité de Bassin, Jean-Claude DISSAUX ouvre la séance à 14 h 03. Il déclare que le quorum est atteint.

M. VATIN présente le kit hydro-économe qui va être distribué aux habitants du bassin via les collectivités. Il contient des mousseurs à installer sur les robinets et pommeaux de douche qui permettent au foyer d'économiser 30 % d'eau. Cette action en faveur de la préservation de la ressource allège aussi sa facture d'eau. Le petit sablier permet d'évaluer les 4 mn de douche recommandés qui permettent également une économie d'une trentaine de litres d'eau au final.

Plusieurs sujets importants sont à l'ordre du jour :

- Madame ADJRIOU (DREAL), cheffe de projet auprès du préfet, va présenter la démarche COP et la déclinaison en planification écologique.
- La version finale du plan d'adaptation au changement climatique présenté par Monsieur LABRUNE.
- Enfin, trois points d'information : le bilan des SAGE, l'évaluation de la politique continuité écologique et la présentation de l'ARB, agence régionale pour la biodiversité.

La séance commence par la réélection, obligatoire au terme des trois ans de mandat, de tous les présidents et vice-présidents des instances.

POINTS DECISIONNELS

1 - FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL : ÉLECTIONS ET REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Doyen DISSAUX prend la présidence de la séance pour l'élection du Président du Comité Bassin.

1.1 - Élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

Madame LECLERCQ présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°1.1 « Élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie » en expliquant notamment le déroulement du vote à bulletins secrets.

Membre sortant : Monsieur FLAJOLET André.

1 seul candidat : Monsieur FLAJOLET André.

M. le Doyen DISSAUX invite les membres électeurs à se déplacer pour le vote à bulletins secrets.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

n° 24-B-001

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Monsieur FLAJOLET André par 38 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 31 ; Mandats : 12 ; Votants : 43 ;
Blancs : 4 ; Nuls : 1 ; Suffrages exprimés : 38**

**Vote à bulletins secrets (scrutin uninominal majoritaire à 2 tours). Majorité absolue
dès le 1er tour.**

**Est élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie (succédant à Monsieur
FLAJOLET André) : Monsieur FLAJOLET André.**

Monsieur le Doyen DISSAUX cède la présidence au Président élu.

M. le Président FLAJOLET remercie les membres pour leur confiance pour ses 3 ans de
présidence restants à venir.

Il est heureux d'accueillir pour la première fois Madame LUGEZ qui représente le collège des
Usagers Non Economiques pour les associations agréées de Protection de la Nature.

Madame LUGEZ précise qu'elle est membre de l'association Nord Nature Environnement.

1.2 - Examen et adoption du règlement intérieur du Comité de Bassin Artois- Picardie

M. le Président FLAJOLET invite à procéder au vote du règlement intérieur du Comité de Bassin
révisé si aucune remarque n'est à exprimer sur les éléments présentés dans le dossier et le
diaporama de séance.

Pas de remarque.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

**« ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-
PICARDIE »**

n° 24-B-002

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin du 26 janvier 2024

**Le règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie applicable au 26 janvier 2024
est adopté à l'unanimité par 58 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :**

**Membres inscrits : 80 ; Membres présents : 44 ; Mandats : 14 ; Votants : 58 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 58**

1.3 - Élections des Vice-Présidents du Comité de Bassin Artois-Picardie

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder
à l'élection des deux Vice-Présidents du Comité de Bassin par vote à main levée si 1 seul candidat
se présente par siège à pourvoir.

Membres sortants :

- **Monsieur BARBIER Luc** (pour le siège de Vice-Président issu du collège des Usagers Non Economiques)
- **Madame BOUCHAIN Judith** (pour le siège de Vice-Présidente issue du collège des Usagers Economiques).

1 seul candidat par siège : Monsieur BARBIER Luc et Madame BOUCHAIN Judith.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

n° 24-B-003

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Non Économiques (succédant à Monsieur BARBIER Luc) :

Monsieur BARBIER Luc par 13 voix en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 16 ; Membres présents : 11 ; Mandats : 2 ; Votants : 13 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 13

Vote à main levée (1 seul candidat)

Est élue Vice-Présidente du Comité de Bassin Artois-Picardie, issue du collège des Usagers Économiques (succédant à Madame BOUCHAIN Judith) :

Madame BOUCHAIN Judith par 9 voix en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 16 ; Membres présents : 6 ; Mandats : 3 ; Votants : 9 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 9

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4 - Élections des Présidents et Vice-Présidents des Commissions issues du Comité de Bassin

1.4.1 - Élection du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification

1.4.1.1 - Élection du Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Il invite à réduire le cumul de mandats pour une même personne sachant qu'il est membre sortant à cette présidence de la CPMNP mais qu'il a présenté sa candidature par devoir et aimerait que d'autres le fassent également.

Membre sortant : Monsieur FLAJOLET André.

1 seul candidat : Monsieur FLAJOLET André.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION »

n° 24-B-004

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (succédant à Monsieur FLAJOLET André) :

Monsieur FLAJOLET André par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.1.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur SAILLIOT Pascal.

1 seul candidat : Monsieur SAILLIOT Pascal.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION »

n° 24-B-005

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (succédant à Monsieur SAILLIOT Pascal) :

Monsieur SAILLIOT Pascal par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.2 - Élections du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

1.4.2.1 - Élection du Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur LECLERCQ Jérôme.

1 seul candidat : Monsieur LECLERCQ Jérôme.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE »

n° 24-B-006

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture (succédant à Monsieur LECLERCQ Jérôme) :

Monsieur LECLERCQ Jérôme par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

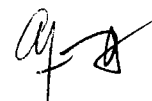
Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.2.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur LEVEUGLE Emmanuel.

1 seul candidat : Monsieur LEVEUGLE Emmanuel.



Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE »

n° 24-B-007

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture (succédant à Monsieur LEVEUGLE Emmanuel) :

Monsieur LEVEUGLE Emmanuel par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

h

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.3 - Élection du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

1.4.3.1 - Élection du Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur HAUSSOULIER Stéphane.

1 seul candidat : Monsieur HAUSSOULIER Stéphane.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE »

n° 24-B-008

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable (succédant à Monsieur HAUSSOULIER Stéphane) :

Monsieur HAUSSOULIER Stéphane par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.3.2 - Élection du Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur BARBIER Luc.

1 seul candidat : Monsieur LEDOYEN Alexandre.

M. BARBIER explique qu'il plaide souvent en faveur de la jeunesse. Il a donc souhaité laisser son poste vacant pour un autre candidat.

M. LEDOYEN confirme sa candidature.

M. le Président FLAJOLET précise que Monsieur LEDOYEN est le plus jeune représentant au sein du Comité de Bassin. Il occupe également actuellement des fonctions de stagiaire au ministère de l'Environnement. Il travaille notamment sur le dossier de la réforme des redevances pour l'outre-mer. Enfin, il anime le Parlement des jeunes depuis quatre ans environ.

M. VATIN exprime sa reconnaissance à Monsieur LEDOYEN de vouloir s'impliquer encore davantage au sein du Comité de Bassin.

M. le Président FLAJOLET remercie Monsieur BARBIER pour ce passage de témoin et Monsieur LEDOYEN pour accepter cette proposition de vice-présidence. Il revient à Monsieur HAUSSOULIER de le coacher sur les sujets majeurs.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE »

n° 24-B-009

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable (succédant à Monsieur BARBIER Luc) :

Monsieur LEDOYEN Alexandre par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

1.4.4 - Élection du Vice-Président de la Commission Inondation

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection du Vice-Président de la Commission Inondation par vote à main levée si 1 seul candidat se présente.

Membre sortant : Monsieur FLAJOLET André.

1 seul candidat : Monsieur FLAJOLET André.

Remarques :

M. le Président FLAJOLET invite une nouvelle fois un autre membre à faire acte de candidature à la vice-présidence, la présidence étant confiée au Préfet. Il rappelle que cette commission ne se réunit qu'une fois par an.

Mme LECLERCQ rappelle les règles qui régissent cette élection, notamment les membres éligibles que sont les 12 représentants des Collectivités Territoriales issus du Comité de Bassin (de droit ou élus) pour la Commission Inondation.

M. le Président FLAJOLET propose d'assumer cette fonction pendant encore trois mois, afin de laisser un temps de réflexion aux membres éligibles et de demander à Madame Brigitte PASSEBOSC, maire de Saint-Etienne-au-Mont (62), si elle veut occuper cette fonction, sachant par ailleurs que son secteur a été particulièrement impacté par les inondations.

Mme MATYKOWSKI indique que la Commission Inondation est issue d'une délégation de la Commission Nationale Inondation à la commission régionale pour les PAPI de moins de 20 M€. Le rôle du vice-président est de piloter cette réunion qui se tient une fois par an. Réunion qui consiste en une présentation des projets de PAPI des différents territoires suivi d'une décision avec ou non une recommandation.

M. le Président FLAJOLET laisse aux membres du Comité de Bassin jusqu'à la prochaine séance pour trouver une solution pour le remplacer. Ils auront ainsi le temps d'échanger avec Madame PASSEBOSC.

M. VATIN note que Madame PASSEBOSC en a les compétences, mais qu'elle a un planning déjà très chargé.

M. le Président FLAJOLET répond que c'est la raison pour laquelle il propose ce report pour une nouvelle élection au prochain Comité et qu'il se porte candidat en attendant.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION INONDATION »

n° 24-B-010

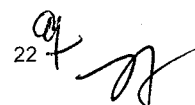
est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Vice-Président de la Commission Inondation (succédant à Monsieur FLAJOLET André) :

Monsieur FLAJOLET André par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée (1 seul candidat)

moyennant les remarques exprimées avant le vote par Monsieur FLAJOLET.



1.4.5 - Élections des Présidents et Vice-Présidents des Commissions Territoriales

1.4.5.1 - Élections des Présidents des Commissions Territoriales et 1.4.5.2 - Élections des Vice-Présidents des Commissions Territoriales

M. le Président FLAJOLET, en référence aux dossier et diaporama de séance, invite à procéder à l'élection des Présidents et Vice-Présidents de Commissions Territoriales.

Commission Territoriale Flandres Mer du Nord :

Président : Membre sortant : Monsieur RINGOT Bertrand.

Vice-Président : Membre sortant : Madame CADET Jocelyne.

Commission Territoriale Escaut Avesnois:

Président : Membre sortant : Monsieur FLAMENGT Georges.

Vice-Président : Membre sortant : Monsieur LEVEUGLE Emmanuel.

Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais :

Président : Membre sortant : Monsieur DACHICOURT Pierre.

Vice-Président : Membre sortant : Madame RICARD Morgane.

Commission Territoriale Somme :

Président : Membre sortant : Madame SAVARIEGO Isabelle.

Vice-Président : Membre sortant : Monsieur BIGNON Jérôme.

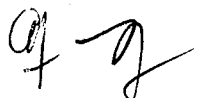
Remarques :

M. VATIN remarque que très peu de titulaires se sont portés candidats.

Mme LECLERCQ précise qu'elle n'a reçu officiellement qu'une seule candidature, celle de Monsieur Emmanuel LEVEUGLE pour la Commission Territoriale Escaut Avesnois.

M. VATIN ajoute qu'en quatre ans, depuis qu'il est Directeur Général, il n'a jamais vu les Commissions Territoriales se réunir. Il propose de s'interroger sur cette gouvernance qui n'a de sens que dans les très grands bassins où les territoires manquent de cohérence ou sont éloignés des commissions comme en Seine-Normandie. Ce n'est pas le cas dans le bassin couvert par 15 SAGE d'autant plus qu'ils souhaitent leur confier la gouvernance et leur déléguer des compétences. Il n'est pas certain que ces commissions territoriales soient nécessaires dans notre bassin.

M. le Président FLAJOLET suggère qu'à ce stade, ils ont peut-être intérêt à reconduire ces commissions dans l'attente des conclusions de la mission d'inspection sur la gouvernance. L'outil existe, ils ne vont pas le casser. Néanmoins, si dans quelques mois, la commission sur la gouvernance met l'accent sur les inter SAGE, les EPTB, la suppression de ces commissions territoriales entrera dans cette logique. Il conclut que la Somme aura finalement fait en partie le travail.



M. VATIN note que la Somme ne s'est pas portée candidate, mais qu'elle ne s'est pas désistée non plus, tout comme les autres membres sortants hormis Monsieur LEVEUGLE.

M. le Président FLAJOLET propose de cumuler les deux options en se laissant l'année 2024 pour regarder ce point de façon très précise.

Il procède au vote à main levée.

La délibération

« ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES »

n° 24-B-011

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élu Président de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord (succédant à Monsieur RINGOT Bertrand) :

Monsieur RINGOT Bertrand par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44**

Vote à main levée.

Est élu Président de la Commission Territoriale Escaut Avesnois (succédant à Monsieur FLAMENGT Georges) :

Monsieur FLAMENGT Georges par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44**

Vote à main levée.

Est élu Président de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais (succédant à Monsieur DACHICOURT Pierre) :

Monsieur DACHICOURT Pierre par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44**

Vote à main levée.

Est élue Présidente de la Commission Territoriale Somme (succédant à Madame SAVARIEGO Isabelle) :

Madame SAVARIEGO Isabelle par 44 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44**

Vote à main levée.

moyennant les remarques exprimées avant le vote : Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.

La délibération

« ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES »

n° 24-B-012

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

Est élue Vice-Présidente de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord (succédant à Madame CADET Jocelyne) :

Madame CADET Jocelyne par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée.

Est élu Vice-Président de la Commission Territoriale Escaut Avesnois (succédant à Monsieur LEVEUGLE Emmanuel) :

Monsieur LEVEUGLE Emmanuel par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée.

Est élue Vice-Présidente de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais (succédant à Madame RICARD Morgane) :

Madame RICARD Morgane par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée.

Est élu Vice-Président de la Commission Territoriale Somme (succédant à Monsieur BIGNON Jérôme) :

Monsieur BIGNON Jérôme par 44 voix en fonction du scrutin suivant :
Membres inscrits : 64 ; Membres présents : 32 ; Mandats : 12 ; Votants : 44 ; Blancs : 0 ;
Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 44

Vote à main levée.

moyennant les remarques exprimées avant le vote : Reconduction dans l'attente de la mission d'inspection sur la gouvernance / SAGE – Inter-SAGE courant 2024.

M. BARBIER demande, à la suite du scrutin, que soit menée une réflexion également sur la composition des commissions et une explication sur la manière dont elles fonctionnent. Certains pourraient ou souhaiteraient y exercer des responsabilités ; chose impossible en n'étant pas membres de certains collèges donc éligibles. Il souhaite une mise à plat sur la pertinence de l'ensemble entre parité, égalité et bonne réciprocité entre tous. Il insiste à nouveau sur le constat que toutes les commissions et tous les postes ne sont pas accessibles à tous les administrateurs.

M. VATIN note d'intégrer cette demande dans la réflexion.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 20 OCTOBRE 2023

M. le Président FLAJOLET demande s'il y a des observations sur la rédaction du procès-verbal du 20 octobre 2023.

Pas de remarque.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 20 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

3 – PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET DECLINAISON EN REGION DANS LE CADRE D'UNE COP TERRITORIALE.

Madame ADJRIOU présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°3 « Planification écologique et déclinaison en région dans le cadre d'une COP territoriale ».

Madame MATYKOWSKI complète la présentation sur les enjeux en lien avec l'eau.

Remarques et débats :

Mme SAVARIEGO fait observer que ses services ont eu beaucoup de difficultés à répondre au questionnaire évoqué par Mme Adjriou alors qu'ils sont compétents. Et ce, d'autant plus qu'ils devaient le remettre aujourd'hui. Elle réfute les qualificatifs « facile » et « simple » employés.

Mme ADJRIOU répond qu'il est effectivement relativement complet, car il traite de l'ensemble des types d'actions qu'une collectivité peut mener. Elle parle de simplicité dans le niveau de réponse attendu. En effet, à l'inverse, il peut paraître plus compliqué de répondre « je sais, je ne sais pas, c'est pertinent, cela ne l'est pas ». Il s'agit davantage de qualitatif, de ressenti. Dans une collectivité où le message politique est porté de façon globale, il faut pouvoir mobiliser les différentes équipes pour qu'elles se mettent d'accord sur une appréciation qui est parfois subjective. Elle comprend la difficulté de l'exercice. En revanche, elle rappelle que la réponse de l'EPCI ne sera pas rendue publique. Il s'agit vraiment de prendre la température du territoire. Ils attendent des expressions qui soient les plus spontanées et utiles possibles pour collecter des éléments qui vont leur servir. Elle a conscience que certaines collectivités se sont posé des questions. Le questionnaire a circulé dans plusieurs services sans forcément avoir la même appréciation de la bonne avancée d'une action et de l'atteinte des objectifs en 2030.

M. FONTAINE évoque, pour l'arrondissement de Douai, une réunion en sous-préfecture qu'ils ont eue deux jours auparavant concernant la présentation de cette planification avec, à la clé, un document de 150 items à rendre aujourd'hui. Il interpelle les services de l'État sur le fait de mener un état des lieux en ne confondant pas vitesse et précipitation.

Il entend parler de collectivités, mais il a l'impression qu'il s'agit davantage d'EPCI et non de communes. Ils ont reçu un courrier de l'association des maires du Nord qui ne spécifiait pas que les communes allaient être sollicitées. Tout s'est joué au niveau des deux intercommunalités. Il est étonné que le monde agricole et les associations environnementales étaient invités dans le tour de table pour s'entendre dire qu'elles ne seraient pas concertées dans l'immédiat. Ils sont présents, mais leurs remarques ne seront prises en compte que lors des synthèses. Il estime cette façon de faire cavalière.

Concernant la place de l'eau, l'autre sujet abordé, aucune réponse n'a été apportée quant à l'articulation avec le Comité de Bassin et l'Agence. Ils ne savent pas qui fait quoi. Il redit la nécessité de ne pas confondre vitesse et précipitation et de réaliser un diagnostic qui se tienne, qui soit une vraie base de travail. S'ils doivent le revoir d'année en année, il invite à ne pas partir sur des bases bancales dès le début, à ne pas reproduire le même schéma que la Directive Cadre sur l'Eau. Ils doivent concerter tout le monde.

Il relève la difficulté d'entendre qu'ils n'ont que deux jours pour remplir le questionnaire. Questionnaire qui sera rempli par défaut en raison d'un manque de temps pour une concertation entre services. Il craint des fondements peu stables et un manque de transversalité au niveau des services de l'État. Il émet le souhait d'une continuité et d'un langage commun. Ils ont une vision politique de l'État. Il rappelle qu'il y a aussi une politique régionale initiée lors du précédent mandat au travers de rev3 et ce qui a été présenté en COP, le 6 décembre. S'ajoutent aussi les initiatives des communes qui échappent au radar des EPCI, de même que les actions de l'économie sociale et solidaire. Il conclut en soulignant l'importance de la transversalité et du dialogue entre tous.

Mme ADJRIOU répond à Monsieur FONTAINE qu'il a tout à fait raison. Le délai de deux jours est trop court. Les documents ont été mis à disposition le 10 décembre 2023. Ils ont fait le tour des territoires en commençant, dès le 14 décembre, par l'Oise. Les dernières réunions se sont déroulées dans le Nord où le parti-pris a été d'organiser des réunions dans chacun des arrondissements compte tenu du poids des collectivités. Ils essaient de travailler de concert avec les préfetures et les DTT. Enfin, elle espère qu'ils tiennent un discours cohérent.

Sur la question de savoir qui ils consultent et comment le diagnostic est réalisé, ils n'ont pas choisi, pour construire un plan d'action, l'option d'une grande planification avec un schéma global s'appuyant sur un état des lieux complet. L'intérêt de cette démarche est qu'ils ne conditionnent pas le passage à l'action à un état des lieux définitif avec l'ensemble des données pertinentes. Ils travaillent sur les trajectoires. Le diagnostic tel qu'ils le construisent est un diagnostic de positionnement des collectivités avec une détermination des sujets qui sont freinés, sur lesquels des difficultés existent et qui demandent un accompagnement. Elle précise que le Ministère a fait une demande de structuration d'une offre d'ingénierie d'accompagnement auprès de l'ANCT, le CEREMA, l'ADEME et de la banque des Territoires de manière à pouvoir aider les collectivités dans le choix et le repérage de leurs projets. Il s'agit d'un diagnostic d'état des lieux de la capacité à se saisir des différents leviers des collectivités. L'objectif est en effet la contractualisation à horizon septembre ou octobre 2024.

Une fois le levier identifié, ils ont besoin des « sachants », des représentants du monde associatif, du secteur économique pour mettre à plat les différents sujets et pouvoir avancer. Il est important pour eux de parler aux différents acteurs socio-économiques et collectivités pour réussir collectivement.

Concernant les communes, elle précise que le Préfet de région a souhaité qu'ils puissent saisir directement les EPCI et laisser le choix aux EPCI de saisir ou pas les communes. Les retours les plus nombreux à ce stade sont ceux des communes. En effet, le questionnaire est plus compliqué à remplir pour les EPCI. Il est intéressant de souligner que ce sont les communes qui se sont saisies en premier du sujet. C'est sur cette base qu'ils pourront travailler.

M. HAUSSOULIER souligne la volonté du Préfet de la Somme et du Conseil Départemental de la Somme d'organiser très rapidement une réunion, après la COP régionale, pour essayer, précisément, de toucher les acteurs locaux. En fait, la Région, le Préfet de région ont souvent une vue « macro » de la situation. Or, ce sont des mesures concrètes qu'ils doivent proposer à leurs concitoyens afin qu'ils puissent, eux-mêmes, prendre le lead sur le sujet.

Ils ont tenu une première réunion. Le préfet de département, avec lui dans la mesure du possible, va aller à la rencontre des EPCI, des maires, pour expliquer la démarche et vulgariser le sujet. Le Conseil Départemental a déterminé une enveloppe qui pourrait être mobilisée afin d'inciter les gens à s'inscrire dans cette volonté d'économie des matières premières, de l'énergie et autres. Ils ont déjà mené des actions, mais ils vont les amplifier compte tenu de l'urgence à agir.

M. LEVEUGLE remercie la sous-préfecture de Cambrai de leur invitation en tant que Chambre d'Agriculture. Il leur a été précisé qu'il s'agissait d'un « dire de sachants » par rapport aux collectivités. Il s'était ému de la consultation tardive des industriels et du monde agricole au regard des objectifs fixés. Il a demandé aux « sachants » ce qu'était le plan agroécologique. Aucun maire n'a pu lui répondre alors qu'il s'agit d'un plan régional.

Mme ADJRIOU répond que c'est l'illustration même de l'utilité de travailler de cette façon. C'est un problème lorsque des maires répondent qu'ils ne savent pas si, tel levier d'action, est pertinent ou non pour leur territoire. Repérer des sujets sur lesquels il y a un manque de culture ou de niveau de compréhension est une information importante en tant que telle. L'idée est bien la contractualisation des territoires. Il faut aller à leur rencontre et les aider sur les sujets pour lesquels ils ont besoin de l'être. Ils auront besoin des Chambres d'Agriculture pour le faire. En revanche, il est intéressant que ce ne soit pas la Chambre d'Agriculture qui réponde en premier lieu, à la place des territoires. La logique est de construire le débat de manière à être le plus près des besoins des collectivités dans un dialogue productif. Il est très difficile d'appréhender un sujet multithématique comme la planification écologique qui demande des approches systémiques et la mobilisation d'un panel d'acteurs extrêmement large. Cette méthode a certainement ses limites, mais elle a l'intérêt de pointer là où ça marche ou pas, où il y a une appropriation ou non. Ils vont certainement se rendre compte aussi qu'il y a des niveaux d'ambitions qui, sur certains sujets, ne sont pas les bons. Ce sera aussi une information pour construire le débat.

M. STOTER comprend la territorialisation et la planification qui se mettent en place. Il témoigne, pour avoir vécu une COP départementale co-présidée par le Préfet de département et le Président du département de la Somme, qu'ils ressentent l'urgence à agir de la manière la plus coordonnée possible. Il rappelle que les EPCI ne sont pas des collectivités, mais qu'il s'agit d'établissements publics de coopération. Le partage de leur visée avec les communes qui les composent n'est pas toujours évident.

Il insiste sur le rôle éminent que vont jouer les SAGE dans la trajectoire de sobriété. C'est au niveau des CLE, les Commissions Locales de l'Eau, que la mise en chantier de la traduction de cette trajectoire va se faire. Selon lui, c'est loin d'être une évidence. Tant qu'ils abordent cette question de façon globale, ils sont tous, plus ou moins, d'accord sur la nécessité de s'adapter au réchauffement, au changement climatique, sur la nécessité de réduire la pression sur la biodiversité. Mais dès lors où il est question de sobriété, il n'est pas convaincu que poser des mousseurs sur les robinets ou réduire les douches à 4 mn aboutisse à atteindre l'objectif de 30 Mm³ d'économie d'eau potable. Cela donnera lieu à des discussions qui ne vont pas s'avérer faciles nonobstant les débats réunissant les parties prenantes. La présentation qui vient de leur

être faite devra irriguer jusqu'au plus petit niveau. Il souhaiterait que ne soit pas oublié que les CLE sont, pour cette trajectoire de sobriété, d'une évidence absolue.

M. le Président FLAJOLET estime que toutes les interventions représentent un bon tour d'horizon du sujet de cette double stratégie du bas vers le haut et vice-versa. Il note qu'ils seront percutés, à un moment donné, par des opinions qui vont changer en fonction des situations. Celle du Boulonnais, par exemple, ne sera pas la même qu'il y a trois mois, les attentes seront totalement différentes. Il est nécessaire qu'il y ait un stabilisateur entre l'opinion sensible, immédiate et la rationalité. Il constate tous les jours que la situation n'est pas simple. Il remercie les intervenants pour le regard qu'ils ont apporté.

POINT DECISIONNEL

4 – COMPLEMENTS APPORTES AU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur LABRUNE présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°4 « Compléments apportés au Plan d'Adaptation au changement climatique du Bassin Artois-Picardie ».

Remarques et débats :

M. le Président FLAJOLET rappelle qu'il s'agit d'un avis provisoire qui sera peut-être amendé.

Suite à l'invitation de Monsieur CZEKANSKI, il suggère l'éventualité de décentraliser le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration sur la côte, en juillet prochain. Cela favoriserait l'actualisation du rapport de la planification écologique sur des territoires très largement impactés par les inondations. Il remercie Monsieur CZEKANSKI pour cette proposition.

M. VATIN estime qu'il s'agit d'une excellente idée. En effet, les Comités de Bassin et Conseils d'Administration sont rarement décentralisés. Il souligne également le volet maritime du bassin. C'est une opportunité de travailler sur ce sujet avec ce territoire.

M. CZEKANSKI suggère qu'ils pourraient également inviter le directeur inter-régional du Havre à participer à la réunion. Il le représente habituellement, mais sa présence serait intéressante.

M. le Président FLAJOLET procède au vote.

La délibération

« PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

n° 24-B-013

est adoptée à l'unanimité

Délibération transmise en envoi complémentaire du dossier de séance.

POINTS D'INFORMATION

5 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE POUR 2023

Madame AUBERT présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point n°5 «État d'avancement des SAGE du Bassin Artois-Picardie pour 2023 ».

Remarques et débats :

M. le Président FLAJOLET fait remarquer que Monsieur VATIN souligne souvent leur chance d'avoir un territoire entièrement couvert par les SAGE. Ce à quoi il demande s'ils sont vraiment tous opérationnels.

M. VATIN reconnaît que les SAGE ne sont pas tous au même niveau, mais il insiste sur l'avancée constatée avec des feuilles de route opérationnelles. Leur seconde tournée des territoires accompagne cette proximité. Il relève qu'un grand tiers de la partie Est de la France n'est pas couvert par les SAGE.

M. le Président FLAJOLET note que, suite aux derniers événements climatiques, il faudra revoir un certain nombre d'items, les approfondir, les modifier, les réorienter, voire même modifier la hiérarchie des urgences.

M. VATIN souligne une nouvelle fois que toute une partie nord-est de la France n'est pas du tout couverte par des SAGE. Il suggère, pour une prochaine fois, d'afficher également la carte remontant à quatre ou cinq ans auparavant. Il constate en effet une mise en œuvre à hauteur de 80 %. Il cite l'exemple de l'Authie qui était en retard, mais qui est en passe d'aboutir.

Mme AUBERT confirme qu'il ne reste dans le bassin plus que l'Authie, mais que le SAGE avance très bien. Ils espèrent pouvoir présenter l'année prochaine, une carte avec la phase de mise en œuvre de l'Authie.

M. VATIN observe que la procédure prend beaucoup de temps à l'image de l'Authie qui remonte à une dizaine d'années. Un des axes de progrès est d'étudier la façon d'accélérer la procédure. Des événements surviennent, le changement climatique s'accélère. Face à cela, leurs procédures sont encore très longues. Les démarches administratives, mais aussi le travail local de concertation prend du temps.

Mme AUBERT précise qu'un décret d'application « SAGE » devrait sortir en début d'année. Il a été reporté en raison du changement de gouvernement. Il contient des propositions pour accélérer les procédures « SAGE ».

M. VATIN souligne qu'ils sont passés de 50 % de dossiers en cours à 75 % de dossiers finalisés. Un résultat qu'il juge bon.

Il précise qu'il a été souhaité au niveau national que les CLE des SAGE aient plus de légitimité. Il constate que ce n'est pas facile d'emporter l'adhésion de toutes les collectivités sur une approche globale de territoire. En effet, l'action de toutes les collectivités, de tous les acteurs aboutit à un résultat. Tout doit être intégré au niveau d'un territoire. Une situation qui s'avère compliquée. Fort du constat que l'agence a beaucoup « chargé la barque » en termes de feuilles de route (les études volumes disponibles, la répartition de l'eau, etc.), ils vont mettre en place une contractualisation « mission-moyens » pour voir comment, en fonction de chaque territoire, ils allouent plus largement des moyens et un appui aux CLE des SAGE afin de tenir cette feuille de

route. Cela fait partie de la politique de contractualisation du 12^e Programme d'Intervention de l'Agence. L'échelle est pertinente, il est nécessaire de la renforcer.

M. STOTER souhaite aborder trois points.

Il ne peut que se réjouir qu'il y ait une plus grande perméabilité entre les structures locales et l'Agence de l'Eau. Il faut qu'ils jouent sur ce point. La tournée des SAGE en cours n'est pas, à ses yeux, une tournée descendante. Ce n'est pas la parole de l'Agence qui arrive en territoire, mais c'est bien un échange qui se noue entre ce que vivent les territoires, les SAGE et ce que les CLE ont à dire. Échange qui irrigue aussi la réflexion de l'Agence sur le bassin Artois-Picardie. L'Agence, dont l'ensemble de son territoire est couvert par les SAGE, doit sans doute mieux communiquer encore. Il sait que les communicants la trouvent toujours efficiente et complète. En revanche, ceux qui la reçoivent constatent toujours des « trous dans la raquette ». Il est sans cesse nécessaire de répéter ce qui va être fait, ce qui est en cours, ce qui s'achève, ce qui est terminé. Il le dit d'autant plus volontiers qu'il considère que le plan d'adaptation au changement climatique et l'activité des SAGE sont deux points extrêmement liés. Il y a une part de tout ce qui doit être fait au niveau local dans les 37 actions présentées.

Il rappelle que, pour lui, la problématique essentielle est celle de l'aménagement du territoire qui impacte fortement les usages de l'eau. Ils sont quelquefois à la croisée des chemins avec d'une part un développement économique jugé primordial, la nécessité pour l'agriculture de nourrir la population et le besoin d'eau pour le domaine industriel ou agricole. Il est nécessaire à un moment donné d'être tous assis autour d'une table pour en débattre sereinement. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une vraie problématique de l'aménagement du territoire.

Il constate qu'à l'approche de 2027, les SAGE s'animent sur le SDAGE et évoquent déjà le suivant. Il entend bien que la question des moyens apportés au sein d'une sorte de contractualisation « gagnant-gagnant » se pose. Mais il ne peut pas imaginer qu'ils ne vont aider que les moins bons élèves. Il n'accuse personne, mais il voit quels sont les SAGE qui possèdent un document pleinement efficient et actif. Il ne tirera aucune conclusion des difficultés que les territoires rencontrent, mais en superposant les cartes, il est aussi possible de trouver matière à réflexion.

Il demande s'il est nécessaire, à terme, de se poser la question de l'action d'un EPTB qui ait des moyens d'agir sans déresponsabiliser les collectivités locales. Il évoque les travaux opérés suite au drame de 2001, drame encore présent dans les mémoires. Ces travaux ont montré leur efficacité notamment dans le cadre du changement climatique qui va entraîner des alternances de périodes pluvieuses et de grande sécheresse. Tout est intimement imbriqué. Chacun doit porter la part qui lui revient, en pleine responsabilité.

M. le Président FLAJOLET souligne l'importance du double objectif de finalité patrimoniale et d'objectif utilitaire. La question qui se pose est de savoir comment arriver à l'équilibre pour que tout ne soit pas sacrifié à l'utile et à l'immédiat sans être dans une posture de défense d'un paradis terrestre auquel personne ne peut toucher.

M. STOTER ajoute qu'il est question d'un bien commun, mais qui n'est pas inépuisable.

M. le Président FLAJOLET partage cet avis.

6 – RESTITUTION DE LA 4ÈME EVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE SUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Monsieur PENISSON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 6 « Restitution de la 4ème évaluation de politique publique sur la restauration de la continuité écologique ».

M. VATIN indique en préambule que l'Agence réalise depuis trois ans une évaluation de ses politiques considérant qu'elle utilise de l'argent public avec des objectifs, des finalités et des résultats attendus. Elle examine les sujets les uns après les autres en mesurant les résultats obtenus en fonction des décisions et des moyens attribués. Le sujet de la continuité écologique est important parce qu'il ne concerne pas que le vivant dans les cours d'eau. Il recoupe aussi la dynamique, la cinétique des sédiments. Un sujet à ne pas oublier au moment où il est question de curages. Les coupures sur un cours d'eau empêchent l'effet de chasse et entraînent un phénomène de stockage.

Remarques et débats :

M. VATIN demande à Monsieur PENISSON de donner un ou deux chiffres sur le nombre d'ouvrages traités.

M. PENISSON précise qu'il y a 3 000 ouvrages dont 600 en liste 2, 50 % ont été réalisés sur une douzaine d'années environ.

M. VATIN insiste sur ce point, car il s'agit d'un excellent résultat. Ils atteignent 50 % de leurs objectifs en traitant de nombreux ouvrages de liste 2. Au regard des résultats obtenus au niveau national, il considère qu'ils ont particulièrement bien avancé, dans un contexte de dialogue apaisé.

M. DEFLESSELLE demande ce qu'est un taux d'étagement d'un cours d'eau.

M. PENISSON répond qu'il s'agit du rapport de la somme des hauteurs des seuils sur la hauteur totale du dénivelé naturel en pourcentage. Il permet de mesurer l'effort restant à faire, par exemple pour les poissons, pour atteindre leurs zones de reproduction. Il s'agit d'un indicateur utile lorsque les cours d'eau sont très plats. D'autres indicateurs ne tiennent pas compte du dénivelé naturel. Cela n'a pas de sens pour une configuration plate.

M. FLAMENGT revient sur le 50 % de taux de réussite concernant l'objectif. Si l'Agence de l'Eau y a contribué, il invite à ne pas oublier que les territoires l'ont fait également, financièrement parlant. Ils ont évoqué précédemment le déplafonnement. S'ils le font sur l'ensemble du territoire, il entrevoit une avancée à grande échelle.

M. VATIN répond qu'ils n'ont pas voulu faire une présentation trop exhaustive, mais ils ont des données chiffrées qu'ils mettent à disposition des membres du Comité de Bassin qui le souhaitent. Il s'agit notamment du coût des opérations pour l'Agence de l'Eau et pour les collectivités qui sont pris en compte dans l'évaluation.

M. PENISSON indique que le budget prévisionnel de cette politique sur les deux programmes d'intervention s'élève à 30 M€. Il n'a pas souhaité donner trop de chiffres, mais il rappelle qu'ils ont beaucoup d'informations dans le dossier de séance pour leur permettre d'approfondir ce point sans difficulté.

M. VATIN met l'accent sur le lien direct qui existe entre cette politique et les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau concernant le taux de cours d'eau en bon état écologique.

M. PENISSON le confirme.

M. SAILLIOT souligne qu'ils peuvent se satisfaire de cette évaluation de politique publique sur la restauration de la continuité écologique, même s'ils partent avec beaucoup de handicaps et de critiques. Il pense notamment à la production hydro-électrique qui ne percevait pas forcément l'intérêt du sujet.

Il ajoute qu'ils ont atteint effectivement un taux de 50 %, mais surtout que les politiques publiques menées sur le territoire n'ont jamais détruit le patrimoine bâti. Elles l'ont souvent renforcé contrairement à ce qui a été dit.

Pour répondre à Monsieur DEFLESSELE sur l'étagement, il explique que lorsqu'un ouvrage mesure deux mètres de hauteur sur une pente moyenne de 1 pour 1000 – c'est le cas de l'ensemble de leurs cours d'eau - cela équivaut à deux kilomètres de fonctionnement hydraulique rétablis, deux kilomètres de curage naturel opérants, autant de biodiversité remise en place et une demande biochimique qui s'améliore.

Il pourrait poursuivre la liste des bienfaits apportés par le rétablissement de la continuité écologique. Il demande que, ni le mot « continuité », ni celui d'écologie » ne les effraient.

M. STOTER remercie Monsieur PENISSON d'avoir indiqué qu'il fallait renforcer la mobilisation des élus locaux, notamment à travers les CLE. Il y est très attaché et témoigne des travaux réalisés pour l'usine Saint-Michel d'Amiens qui ont mobilisé une part importante des crédits. Preuve que lorsqu'ils réussissent à mobiliser des crédits, ils arrivent à résoudre de gros points noirs. Concernant la continuité, il rappelle également les propos qu'il a déjà tenus en CPMNP où il faisait observer que si les poissons remontent, l'eau, elle descend. La continuité va dans les deux sens. Dans les cours d'eau à faible pente, fréquents sur son territoire et dans un contexte particulier, le rétablissement de la continuité écologique va permettre d'éviter des situations d'assèchement trop prononcées à certains endroits. Il permet de différer voire d'empêcher la situation de stress créée sur certains cours d'eau.

7 – CREATION DE L'ARB (ORGANISATION ET MISSIONS MISES EN PLACE)

Monsieur DUHAYON présente, en référence au dossier et au diaporama de séance, le point 7 « Création de l'ARB (organisation et missions mises en place) ».

Remarques et débats :

M. TACCOEN souligne que le Conseil Régional Hauts de France au travers de l'Agence Régionale de la Biodiversité a surtout voulu rassembler toutes les personnes d'horizons politiques différents. Depuis 30 ans, chacun de son côté parle de biodiversité, met un peu de moyens financiers, un peu de moyens humains. In fine, la situation ne cesse de se dégrader. Il est plus qu'urgent qu'ils soient capables de se parler les uns les autres, de mettre en commun les projets, les moyens financiers et humains. Il le vit sur son territoire touché par les inondations où tout le monde essaie de faire du mieux possible, mais personne ne se parle. La philosophie qui sous-tend le rapprochement avec l'ARB est de dire que malgré les différences qu'ils peuvent avoir entre eux, ils doivent se réunir et porter des projets en commun. Ils le savent, lorsqu'ils parlent d'eau, d'environnement, de biodiversité, ils parlent de l'avenir de leurs enfants.

M. le Président FLAJOLET fait observer qu'il s'agit d'une prise en compte du temps long qui intéresse peu de monde. Il faut de la patience, travaillant pour les suivants.

M. VATIN évoque son prochain départ en retraite tout en confiant qu'il serait heureux de pouvoir continuer à faire partie des membres du Comité de Bassin, en tant que membre d'honneur ou qualifié, pour cette instance qu'il apprécie particulièrement.

Il remercie les membres du Comité de Bassin pour la confiance qu'ils ont témoignée aux Présidents et Vice-Présidents lors des élections de ce jour. Il remercie également les équipes qui ont préparé ce Comité.

Il rappelle que le 29 mars sera l'occasion pour lui de les saluer une dernière fois. Un Conseil d'Administration extraordinaire se tiendra en matinée, avec l'obligation de valider le budget rectificatif qui intégrera tous les éléments financiers du PLF 2024, et un Comité de Bassin. Il serait heureux de la présence des membres du Comité de Bassin pour partager ensuite, à 11h30 un moment de convivialité.

Il conclut en soulignant que ce Comité de Bassin est la bonne échelle de concertation, avec un bon état d'esprit, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres bassins.

M. le Président FLAJOLET remercie Monsieur VATIN en saluant son grand savoir et les membres du Comité de Bassin.

Il clôt la séance à 16 h 38.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN



André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETARE DU COMITE DE BASSIN



Thierry VATIN

Publié le
02 AVR. 2024
Sur le site internet de l'Agence